Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_07-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le premier octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUVEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Justine ROBIN, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ)

Secrétaire de séance : Loreena CHAUVEAU-BELOT

01/10/2026-07	**RH – AVANCEMENT – FIXATION DU TAUX DE PROMOTION** 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

VU l'avis favorable de principe du comité social territorial Départemental en date du 29 septembre 2026,

Madame le Maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article L 522-27 du code général de la fonction publique et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :
Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE les ratios suivants :**

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	100	Néant

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_07-DE

- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires,**
- **INSCRIT des crédits suffisants eu budget communal.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS



Le secrétaire de séance,
Loreena CHAUVEAU-BELOT

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 2 octobre 2026
Le Maire,
Claudine LUCAS

